

Un peu de lecture ? Votre sélection d'articles est disponible. [Afficher cet email sur un navigateur](#)



**JACQUES LE NAY**  
**SÉNATEUR DU MORBIHAN**  
**Newsletter n°120 - 13/07/2021**

**Retrouvez mon actualité au Sénat et dans le Morbihan**  
**Bonne lecture**

Avant de revenir sur la semaine dernière, voici les sujets **A suivre cette semaine :**

**En séance au Sénat:**

- A partir du lundi 12 juillet : poursuite de l'examen du projet de loi relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (**3Ds - 4D**)
- **Vote sur le projet de loi de finances rectificative** et débat sur l'orientation des finances publiques et projet de loi de règlement du budget et d'approbation des comptes de l'année 2020 le jeudi 15 juillet

**Dans le Morbihan :**

- mercredi **14 juillet : Fête nationale** sur l'esplanade du Port à Vannes



En cliquant sur ce [lien](#), vous trouverez toute l'actualité du Sénat dans l'hémicycle et en commission cette semaine, du **12 au 16 juillet**.

**Dans le Morbihan**

**Départ du 1er Tour de France en avion hybride électrique**



Jacques Le Nay a assisté lundi 5 juillet dernier au départ d'un autre Tour de France, celui de **CASSIO 1**, avion hybride électrique, lancé par **Edeis**, **gestionnaire d'aéroports régionaux**, représenté par Olivier Galzi et **VoltAero**, **constructeur** de cet avion hybride électrique, représenté par Jean Botti, son PDG ainsi que Didier Esteyne, son directeur technique et pilote d'essai.

En tant que gestionnaire de l'**Aéroport de Lorient Bretagne Sud**, la **CCI du Morbihan** organisait cette première mondiale à laquelle participaient son Président Pierre Montel ainsi que de nombreux élus, dont Fabrice Loher, Président de Lorient Agglomération.

Les aéroports régionaux ont souffert non seulement de la crise sanitaire, mais aussi des stigmatisations de leurs activités lors des débats autour du projet de loi Climat. Cet évènement permet de démontrer **comment concilier économie et désenclavement avec écologie, et de redonner un souffle bienvenu au secteur**. L'avion a atterri le soir même au Havre ce soir après un passage par Tours pour cette première étape.

### Réponse de Cédric O face aux difficultés de connexion en zone rurale



Alerté fréquemment par les élus et les habitants du territoire, Jacques LE NAY a écrit en février dernier à la direction d'Orange au niveau régional et national, pour remonter les **difficultés trop récurrentes liées à la vétusté des réseaux et au manque, à court terme, d'interventions rapides et à plus long terme, d'investissements dans ces**

**réseaux**. Cette saisine avait également été transmise à Monsieur Cédric O, Secrétaire d'État chargé de la transition numérique et des communications électroniques.

En cette période de crise où ces équipements sont devenus les uniques liens professionnels, scolaires, mais aussi sociaux, cette intervention était opportune puisqu'une **rencontre a été organisée par Orange le 26 mars pour y répondre**. Outre les problématiques purement techniques, Jacques LE NAY, accompagné de **Lionel JOUNEAU, Maire de SAINT-PERREUX et également membre de la Commission numérique de l'AMF**, leur avait signifié l'incompréhension liée à l'absence de calendrier d'intervention et d'interlocuteur précis. (Retrouver l'article correspondant dans la Newsletter n°108 accessible [ici](#))

**Par courrier daté du mardi 29 juin dernier**, Monsieur Cédric O a rappelé qu'Orange s'est notamment engagé à fournir une **solution de secours mobile dans les 24 heures à partir**

du signalement d'un incident et qu'à défaut de couverture mobile, pour les cas d'interruption de service collective sur une portion de réseau, une solution de téléphonie satellitaire sera mise à disposition en mairie.

Retrouver son courrier [sur le site internet de Jacques LE NAY](#).

## Au Sénat

### *Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe*

#### Observation des élections législatives en Moldavie



Dimanche 11 juillet, dans le cadre d'une mission d'observation de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), Jacques LE NAY a observé la bonne tenue des élections législatives anticipées en Moldavie dans le sud-est du pays. Selon les membres de la délégation de l'APCE, **ces élections se sont déroulées de manière sereine**. A priori, seules des violations mineures du codé électoral ont été signalées, dans un pays où les scrutins peuvent être entouré de certaines tensions.

Les résultats de cette élection ont placé **le parti pro européen Action et solidarité (PAS) de la présidente de centre-droit Maia Sandu en tête avec près de 53% des suffrages**, devant le le Bloc des socialistes et communistes (BESC) de l'ex-président prorusse Igor Dodon qui aurait reçu près d'un tiers des suffrages exprimés. En bénéficiant d'une majorité au Parlement, la présidente élue à la fin de l'année 2020 se donne les moyens de **mener les réformes de lutte contre la corruption, de refonte du système judiciaire et de rapprochement avec l'Union européenne**. Sa victoire devrait également faire diminuer l'influence russe dans le pays alors qu'une garnison russe est toujours basée en Transnistrie, zone séparatiste, depuis la chute de l'URSS. Maia Sandu a déjà proposé de remplacer ces troupes russes par des observateurs de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

### *Groupe d'amitié France-Afghanistan*

#### **Aggravation de la situation en Afghanistan : saisine de plusieurs ministres**

En tant que Président de ce groupe d'amitié, Jacques LE NAY et ses collègues membres Michel CANEVET, Nicole



DURANTON, Claude KERN et Jean-Pierre MOGA ont interpellé plusieurs ministres sur l'évolution catastrophique de la situation dans le pays.

Dans un premier courrier, adressé à Jean Yves LE DRIAN, **Ministre de l'Europe et des Affaires Etrangères**, Jacques LE NAY a réitéré ses questions sur la position de la France dans le cadre de cette crise grave traversée par l'Afghanistan et alors que les Taliban poursuivent leur conquête du pays.

Dans un second courrier, il a interpellé **la Ministre des Armées Florence PARLY et le Ministre de l'Intérieur Gérald DARMANIN au sujet des anciens personnels civils de recrutement local (ou auxiliaires) des forces françaises en Afghanistan**. Alors que le dernier soldat français a quitté le pays en 2014, ces hommes, ayant travaillé pour la France et menacés de mort par les Taliban, demandent toujours l'asile dans notre pays et ne reçoivent aucune réponse de la part des autorités françaises. Dans ses courriers, Jacques LE NAY a interrogé les deux ministres sur les dispositions prises pour faciliter le traitement des dossiers de ces hommes dont la vie est menacée, à l'instar de celle de Basir JAN, employé par les forces françaises entre 2008 et 2013 et assassiné le vendredi 18 juin.

### ***Dans l'hémicycle***

#### **Uberisation de la société : quel impact sur les métiers et l'emploi**



Une mission d'information a été mise en place concernant l'uberisation de la société, pour répondre à la question de savoir quels en sont les impacts sur les métiers et l'emploi.

Il s'agit de **consulter directement ces travailleurs** dans un contexte où ils ne disposent pas encore de représentants légitimes et donner de la voix à celles et ceux qui n'en ont pas et faire écho aux revendications des travailleurs des plateformes, désormais présents dans tous les secteurs de notre économie.

Cette consultation doit pouvoir mettre en évidence :

- la diversité des secteurs économiques concernés par l'uberisation ;
- les attentes des travailleurs en matière de rémunération ;
- l'impact de l'uberisation sur les conditions de travail ;
- les attentes des travailleurs en matière de dialogue social ;
- les attentes des travailleurs en matière de protection sociale.

La consultation en ligne (accessible [ici](#)) sera ouverte aux contributions **pendant tout le**

**mois de juillet.** Les réponses, anonymes et confidentielles, seront restituées dans le cadre du rapport de la mission d'information.

## Retour sur les derniers textes de la session parlementaire



Le **projet de loi Climat** a fait finalement l'objet d'un texte commun à l'issue d'une commission mixte paritaire qui a réuni députés et sénateurs pendant près de 9h. Retrouvez [ici](#) l'ensemble du dossier législatif où sera mis en ligne le consensus adopté lundi 12

juillet. Jacques LE NAY s'était associé à de nombreux amendements, dont l'un d'eux visait à **garantir le statut juridique des agences locales de l'énergie**, dont la charge ne cesse d'augmenter compte tenu de la montée en puissance de leur accompagnement des politiques locales.



Adopté hier dans l'hémicycle, **Jacques LE NAY s'est abstenu lors du vote sur le projet de loi de finances rectificative**, qui avait fait l'objet d'un accord entre députés et sénateurs notamment sur la fiscalité applicable au gazole non routier. Si les sénateurs avaient

obtenu un retour au projet gouvernemental initial concernant le calendrier, **fixant la hausse de la fiscalité sur le GNR au 1er janvier 2023**, les dispositions relatives à une **coloration spécifique ainsi que la liste des engins pouvant l'utiliser, n'ont pas été maintenues**. Ainsi, Jacques LE NAY n'a pas souhaité voter en faveur de ce texte qui revient sur les engagements pris par le Gouvernement en 2019 et qui avaient rendu acceptable par la profession, l'augmentation de la fiscalité applicable au secteur des travaux publics.



A l'occasion des débats, toujours en cours, relatifs **au projet de loi relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (3Ds- 4D)**, Jacques LE NAY a déposé

un amendement auquel se sont associés nombre de ses collègues du Groupe Union Centriste, visant à **renforcer les attributions des communes d'une communauté de communes ou d'une communauté d'agglomération pour procéder à une scission de l'intercommunalité dont elles sont membres**. Adopté en séance contre l'avis du Gouvernement, il n'est pas certain à ce stade que cette disposition soit maintenue au terme de l'examen du texte par les deux assemblées.

Autrement dit, il s'agit de **faire respecter la volonté des élus qui ne souhaitent plus siéger dans une même instance**. Alors même que toutes les communes et EPCI concernés ont déjà pu délibérer, l'État n'a pas aujourd'hui de délai imposé pour prendre

l'arrêté correspondant. Ainsi, la compétence du représentant de l'État serait liée aux délibérations concordantes des collectivités concernées, dans un délai de **deux mois** suivant leur transmission.



Directeur de la publication : Jacques LE NAY, Sénateur du Morbihan

Conception et réalisation : Jacques LE NAY

Contact: [j.le-nay@senat.fr](mailto:j.le-nay@senat.fr)

Palais du Luxembourg 15, Rue de Vaugirard 75006 PARIS

Tél : 01 42 34 15 26

Permanence parlementaire 5, rue du Docteur Berthy 56240 PLOUAY

Tél : 02 97 11 61 20

Collaborateurs parlementaires: Virginie GUIEAU – Vincent COWET — Clémence CASSE

Votre adresse de messagerie est uniquement utilisée pour vous envoyer les lettres d'information de Jacques LE NAY.

Si vous souhaitez ne plus recevoir cette newsletter, [suivre ce lien](#)

© Tous droits réservés